

Le Préfet du Haut-Rhin

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
du Grand Est**

**Le Président de la
Collectivité européenne
d'Alsace**

ARRÊTÉ

ARS n°2025-2534 CeA DA2025_059 du 14/08/2025 portant désignation des personnes qualifiées prévues par l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles pour le département du Haut-Rhin

- VU** le Code de l'Action sociale et des familles notamment ses articles L. 311-5, R. 311-1 et R. 311-2 ;
- VU** la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé (ARS) ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** l'arrêté conjoint ARS 2022-2887 / CeA DAPI n° 2022/0119 signé en date du 30 juin 2022 par le Préfet du Haut-Rhin, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Alsace et le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté n° 2025-016-DAJ du 28 avril 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Sur proposition de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est et du Directeur Général des Solidarités par intérim de la Collectivité européenne d'Alsace,

ARRETTENT

Article 1^{er} : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L. 311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur des personnes âgées :

- Monsieur Bernard FURSTENBERGER

Article 2 : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L. 311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur des personnes adultes handicapées ainsi que du secteur des enfants handicapés :

- Monsieur Jean-Luc LEMOINE

Article 3 : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L. 311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur de l'enfance et des personnes en situation d'exclusion sociale :

- Madame Dominique LEGAY

Article 4 : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin, au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Grand-Est et au recueil des actes administratifs de la Collectivité européenne d'Alsace.

Article 5 : Les personnes qualifiées mentionnées aux articles 1, 2 et 3 sont nommées pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Article 6 : Elles ne peuvent connaître des affaires concernant les établissements et services gérés par l'association ou la structure qui les emploie. De même, elles ne peuvent connaître des affaires relevant des établissements ou services où elles ont exercé au cours des 2 dernières années.

Article 7 : Elles s'engagent à ne pas instruire de dossier s'il existe un conflit d'intérêt potentiel avec l'usager ou l'établissement.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est et Monsieur le Directeur Général des Solidarités par intérim de la Collectivité européenne d'Alsace, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du département.

Le Préfet du Haut-Rhin


Emmanuel AUBRY

Le Président de la Collectivité européenne
d'Alsace

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Autonomie

**Christian
FISCHER**

Signature numérique
de Christian FISCHER
Date : 2025.08.14
17:21:56 +02'00'

Christian FISCHER

La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Grand Est

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La
Directrice de l'Autonomie
Marielle TRABANT
Nancy le 21/08/2025

Coordonnées des personnes qualifiées au titre de l'article L. 311-5 du CASF - Département du Haut-Rhin

CHAMP	NOM	PRENOM	TELEPHONE	E-MAIL
Personnes âgées	FUSTENBERGER	Bernard	06.36.90.81.18.	bernard.furstenberger@vialis.net
Adultes & Enfants handicapés	LEMOINE	Jean-Luc	06.76.56.56.17.	jean.luc.lemoine@gmail.com
Enfance et Personnes en situation d'exclusion	LEGAY	Dominique	06.22.16.04.86.	legaydo@web.de

